

PREFECTURE DU GERS

Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales
- Bureau du droit de l'environnement -

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral de ce jour une enquête publique de 31 jours est ouverte sur la commune d'Ordan Larroque du 15 février 2016 au 16 mars 2016 sur la demande d'autorisation présentée par le Syndicat mixte des trois vallées (SM3V) relative à la création d'un refuge/fourrière pour chiens et chats, installations répertoriées sous les rubriques 2120-1 (A), 1532 (NC), 2910-A (NC), de la nomenclature des installations classées

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figurent dans l'étude d'impact et l'étude des dangers jointes au dossier et établies conformément au code de l'environnement et consultables sur le site www.gers.gouv.fr ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier présenté par le demandeur est déposé à la mairie d'Ordan Larroque et tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses déclarations ou réclamations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Toute correspondance relative à l'enquête peut y être adressée.

Monsieur Raymond FIEUX, ingénieur EDF en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Pau et Monsieur Bernard BERNHARD, principal de collège à la retraite, a été désigné en qualité de suppléant. Monsieur Raymond FIEUX assure une permanence à la mairie d'Ordan Larroque aux dates suivantes :

Mairie d'Ordan Larroque les :

- lundi 15 février 2016	de 09 heures 00 à 12 heures 00
- jeudi 25 février 2016	de 09 heures 00 à 12 heures 00
- mardi 1 ^{er} mars 2016	de 14 heures 00 à 17 heures 00
- mercredi 9 mars 2016	de 14 heures 00 à 17 heures 00
- mercredi 16 mars 2016	de 14 heures 00 à 17 heures 00

pour recevoir les déclarations ou réclamations des tiers intéressés sur la demande susvisée.

Toute personne intéressée peut demander des informations à Monsieur le présidente de SM3V, responsable du projet et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, au bureau du droit de l'environnement ou sur le site www.gers.gouv.fr et à la mairie d'Ordan Larroque.

La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus.

Fait à Auch, le **11 JAN. 2016**

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de bureau


Frédéric GUERTENER